

## **Course à Pied « La Neufchâteloise 2024 » : Règlements de l'épreuve.**

### **Art. 1 :**

L'Amicale Neufchâtel Athlétisme organise la course à pied « La Neufchâteloise 2024 » 1ère édition le vendredi 7 juin 2024 comportant des épreuves de 10 et 7 kms à allure libre ouverte à tous, prenant en compte l'accessibilité des catégories d'âges (cadet, junior, senior...) en fonction des distances proposées.

### **Art. 2 :**

**L'inscription à la course n'est effective qu'à réception du dossier complet : bulletin rempli, accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course ou de la photocopie de la licence sportive (FFA), de l'acceptation du règlement et du paiement des droits d'inscription.**

L'inscription se fait en ligne par le biais du site Internet [« www.le-sportif.com »](http://www.le-sportif.com)

### **Tarifs :**

Parcours Course à Pied 10 kms : 12.00€ (+ frais inscriptions du site)

Parcours Course à Pied 7 kms : 10.00€ (+ frais inscriptions du site)

Parcours Rando/Marche 7 kms (sans classement) : 8.00€ (+frais inscriptions du site)

### **Art. 3 :**

Selon l'article 213.3 du code du sport, les participants devront être titulaires d'une licence Athlé compétition, loisirs ou d'un pass'running, délivrée par la FFA. Pour les licenciés de toute autre fédération, un certificat médical est obligatoire.

Pour les non adhérents, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an devra être fourni lors de l'inscription (ou photocopie).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, et sans ces justificatifs.

### **Art. 4 : Horaires de départ**

**Départ de la Course à pied 10 kms** aura lieu à 19H30 précise sur le parking de la halle aux Fromages – Place du 11 Novembre – 76270 Neufchâtel en Bray

**Départ de la Course à pied 7 kms** aura lieu à 19H45 précise sur le parking de la halle aux Fromages – Place du 11 Novembre – 76270 Neufchâtel en Bray

**Départ de la Rando/Marche 7 kms** aura lieu à 19H50 précise sur le parking de la halle aux Fromages – Place du 11 Novembre – 76270 Neufchâtel en Bray

### **Art. 5 : Retrait des dossards :**

Les dossards seront à retirés le jour de l'épreuve à la Halle aux Fromages à compter de 18H00 et au maximum 1/4 heure avant le départ de l'épreuve concernée.

Les participants de la Rando/Marche n'auront pas de dossards, mais devront signer le registre de présence avant le départ, à partir de 18H00.

### **Art. 6 :**

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, balisage provisoire, pas de kilométrage affiché sur le parcours. Toute personne surprise à jeter des papiers, une bouteille ou tout autre déchet à terre sera mise hors course immédiatement. Il est strictement interdit de sortir des chemins balisés par l'organisation. Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

### **Art. 7 :**

Un ravitaillement en solide et liquide est prévu au milieu de chaque épreuve. Il appartiendra à chaque participant d'être équipé d'un contenant (gobelet, gourde, Camel bag, poche à eau...). L'organisation ne fournira pas de gobelets.

### **Art. 8 :**

Une structure médicale mobile sera présente sur différents points du parcours et à l'arrivée.

### **Art. 9 :**

Les résultats seront présentés tels que :

Course 10 kms : 3 premières femmes / 3 premiers hommes

Course 7 kms : 3 premières femmes / 3 premiers hommes

Remise des lots à tous les participants. Ces résultats auront lieu après l'arrivée du dernier concurrent.

La remise des lots aura lieu sur la Place du 11 Novembre à Neufchâtel en Bray

### **Art. 10 :**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

### **Art. 11 :**

Respecter le code de la route (une sécurité sera assurée à chaque traversée de route).

### **Art. 12 :**

Le dossard devra être visible tout au long de la course.

### **Art. 13 :**

Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à remboursement de leur inscription.

### **Art. 14 :**

Tout concurrent pour lequel un dossard est attribué, autorise l'association à utiliser les images fixes prises à l'occasion des épreuves (sans rétribution financière) sur tous types de supports publicitaires et promotionnels réalisés y compris sur Internet.

### **Art. 15 :**

Les coureurs devront impérativement rester sur les parcours balisés par l'organisation.

**Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleurs, ou de ravitaillement.**

### **Art. 16 :**

Un ravitaillement se tiendra également après la ligne d'arrivée et sera accessible à l'ensemble des participants uniquement. Les animations musicales seront accessibles par tous et gratuites. Les prestations « Foodtrucks » et « buvette » seront régies par les prestataires privés et/ou indépendants et sous leurs conditions.